

bles par lui ou tinnage Willem où il a travaillé du 10 novembre au 10 décembre. Il a été lauréat en 1897.

WASQUEHAL UN DRAME DE LA MISERE

Une jeune femme qui se jette à l'eau avec son enfant

Un drame lamentable s'est déroulé dans la soirée de lundi au hameau du Trier, à Wasquehal. Une jeune femme de Croix, mère de famille, a été jetée volontairement dans une mare d'eau, avec un de ses deux enfants. Leurs corps, enlaidis, ont été retrouvés mardi matin.

La misère dans un ménage

Un numéro 6 de la rue de Mulhouse, à Croix, habitait depuis son mariage, qui remonte à cinq ans, un ouvrier tisserand, Emile Tiberghien et sa femme, Marie-Louise Deschamps, bobineuse, âgée de 27 ans. Deux enfants, l'un de 3 ans, l'autre de 9 mois, nommés Raymond, complétaient la famille. Disons tout de suite que le ménage était très uni et jouissait dans le quartier d'une excellente réputation. A force de pousser, le père et la mère avaient réussi jusqu'à présent, à élever leurs enfants. Malheureusement, depuis plusieurs mois, le mari n'ayant pu trouver de travail, la gêne était venue frapper à la porte. En vain, l'ouvrier tisserand multipliait-il les démarches pour se procurer du travail, il n'y parvenait pas.

La jeune femme se montrait particulièrement inquiète de cette pénible situation. Les quelques économies patiemment réalisées par elle, s'en allaient petit à petit, et le jour s'approchait où les dernières ressources seraient épuisées. L'esprit de la ménagère se désolait alors de la transformation complète; elle s'abandonna au désespoir. A diverses reprises elle dit: «Si cela ne va pas mieux, j'en finirai avec la vie!»

Une funeste résolution

Après avoir cherché toute l'après-midi de lundi encore, pour découvrir un emploi, Emile Tiberghien, n'ayant pas réussi, avait regagné la rue de Mulhouse; mais, au lieu de rentrer chez lui, il s'était rendu dans un estaminet voisin avec l'espoir d'y trouver des compagnons d'atelier qui peut-être seraient pu lui donner une indication utile.

Il retourna à la maison vers neuf heures et tout aussitôt sa femme se mit à lui reprocher sa visite au cabaret. Elle n'y mit toutefois aucune acrimonie et la discussion dura très peu. Marie Deschamps en apprenant que les démarches de la journée avaient été infructueuses, se laissa aller au désespoir. Et soudain, vers dix heures, prenant avec elle son dernier qui dormait au berceau, elle sortit en disant à son mari qu'il ne la reverrait jamais plus. Elle emporta dans sa poche ses derniers vêtements et un somme de 7 francs. Elle était habituée à pareil langage, ne prit point garde à cette menace et se coucha, pensant bien que sa femme s'était rendue chez sa mère à l'Allumette, ou chez l'une de ses sœurs mariées. Le mardi matin, il ne s'acquitta pas davantage de son absence prolongée et partit à la recherche du travail.

Une lugubre découverte à Wasquehal

Deux cadavres dans un étang

Vers dix heures du matin, M. Ducroquet fils, cultivateur au hameau du Trier, sortit de la ferme de la Masure occupée par son père et située près du canal, pour se rendre aux champs. En passant près du petit étang qui entoure la ferme, il aperçut tout à coup, une main à fleur d'eau.

A ses cris, le personnel de culture accourut avec des lanternes. Peu après on retirait deux cadavres, une femme et un petit enfant attachés dans les plis de son tablier!

La nouvelle de cette lugubre découverte fut bientôt connue dans les hameaux et parvint jusqu'au bourg de Wasquehal. Des curieux s'accumulèrent autour des deux cadavres que l'on avait déposés sur la berge; il en vint même de Croix qui connaissaient la disparition de la femme Tiberghien et qui la reconnurent sans peine.

La malheureuse avait mis son projet à exécution. Au lieu de se rendre chez sa mère, comme le croyait son mari, elle avait traversé le hameau du Capreau et s'était dirigée tout droit vers le canal. L'étang de la ferme de la Masure étant plus proche, elle s'y était jetée, après avoir attaché l'innocente créature avec son tablier.

Le pauvre petit, arraché de son berceau, portait encore, suspendue à son cou, la «sucelette» apprêtée la veille pour l'endormir.

Le spectacle était poignant et arrachait des larmes aux assistants.

Dans la matinée, M. Lejeune-Mullier, maire de Wasquehal, a fait transporter les cadavres à la Morgue. L'après-midi, l'ouvrier tisserand, Emile Tiberghien, est venu les reconnaître; sa déolation faisait peine à voir. Les corps seront transportés ce matin rue de Mulhouse, à Croix. L'inhumation devant avoir lieu dans cette commune.

PATRONAGE SAINT-AUGUSTIN

Une réunion-conférence organisée par le Cercle d'études aura lieu dimanche prochain 11 janvier, à sept heures du soir, dans la salle du patronage Saint-Augustin. M. l'abbé Bataille y fera la messe. Les membres de la Jeunesse Catholique se réuniront tout à onze heures et demi dans la salle des conférences.

LANNY

UNE ARRESTATION POUR OUTRAGES A LA POLICE. — Sur mandat du Parquet de Béthune, les gendarmes de Lannoy ont mis en état d'arrestation un ouvrier maçon nommé Oscar Deshayé, âgé de 30 ans, originaire de cette dernière localité. Il est inculpé d'outrages envers la police. Deshayé a été mis à la disposition du juge d'instruction.

LEERS

UNE JEUNE FILLE NOYEE. — Mardi, à neuf heures et demi du matin, a été retiré du canal de Leers, à Ville Marie, le cadavre d'une jeune fille de Leers, Annelie Bourgeois, âgée de 18 ans. La malheureuse s'apparentait à sa mère à son travail, le matin à six heures, a été trouvée morte, quand elle aura été prise d'un accès de fureur chaude qui l'aura poussée à cet acte de désespoir. Rien, en effet, ne pouvait faire prévoir qu'elle tenterait à ses jours; elle était courageuse, très honnête et choyée dans sa famille, dont la douleur est navrante.

LEERS

UNE JEUNE FILLE NOYEE. — Mardi, à neuf heures et demi du matin, a été retiré du canal de Leers, à Ville Marie, le cadavre d'une jeune fille de Leers, Annelie Bourgeois, âgée de 18 ans. La malheureuse s'apparentait à sa mère à son travail, le matin à six heures, a été trouvée morte, quand elle aura été prise d'un accès de fureur chaude qui l'aura poussée à cet acte de désespoir. Rien, en effet, ne pouvait faire prévoir qu'elle tenterait à ses jours; elle était courageuse, très honnête et choyée dans sa famille, dont la douleur est navrante.

LEERS

UNE JEUNE FILLE NOYEE. — Mardi, à neuf heures et demi du matin, a été retiré du canal de Leers, à Ville Marie, le cadavre d'une jeune fille de Leers, Annelie Bourgeois, âgée de 18 ans. La malheureuse s'apparentait à sa mère à son travail, le matin à six heures, a été trouvée morte, quand elle aura été prise d'un accès de fureur chaude qui l'aura poussée à cet acte de désespoir. Rien, en effet, ne pouvait faire prévoir qu'elle tenterait à ses jours; elle était courageuse, très honnête et choyée dans sa famille, dont la douleur est navrante.

LEERS

UNE JEUNE FILLE NOYEE. — Mardi, à neuf heures et demi du matin, a été retiré du canal de Leers, à Ville Marie, le cadavre d'une jeune fille de Leers, Annelie Bourgeois, âgée de 18 ans. La malheureuse s'apparentait à sa mère à son travail, le matin à six heures, a été trouvée morte, quand elle aura été prise d'un accès de fureur chaude qui l'aura poussée à cet acte de désespoir. Rien, en effet, ne pouvait faire prévoir qu'elle tenterait à ses jours; elle était courageuse, très honnête et choyée dans sa famille, dont la douleur est navrante.

LEERS

UNE JEUNE FILLE NOYEE. — Mardi, à neuf heures et demi du matin, a été retiré du canal de Leers, à Ville Marie, le cadavre d'une jeune fille de Leers, Annelie Bourgeois, âgée de 18 ans. La malheureuse s'apparentait à sa mère à son travail, le matin à six heures, a été trouvée morte, quand elle aura été prise d'un accès de fureur chaude qui l'aura poussée à cet acte de désespoir. Rien, en effet, ne pouvait faire prévoir qu'elle tenterait à ses jours; elle était courageuse, très honnête et choyée dans sa famille, dont la douleur est navrante.

LEERS

UNE JEUNE FILLE NOYEE. — Mardi, à neuf heures et demi du matin, a été retiré du canal de Leers, à Ville Marie, le cadavre d'une jeune fille de Leers, Annelie Bourgeois, âgée de 18 ans. La malheureuse s'apparentait à sa mère à son travail, le matin à six heures, a été trouvée morte, quand elle aura été prise d'un accès de fureur chaude qui l'aura poussée à cet acte de désespoir. Rien, en effet, ne pouvait faire prévoir qu'elle tenterait à ses jours; elle était courageuse, très honnête et choyée dans sa famille, dont la douleur est navrante.

LEERS

UNE JEUNE FILLE NOYEE. — Mardi, à neuf heures et demi du matin, a été retiré du canal de Leers, à Ville Marie, le cadavre d'une jeune fille de Leers, Annelie Bourgeois, âgée de 18 ans. La malheureuse s'apparentait à sa mère à son travail, le matin à six heures, a été trouvée morte, quand elle aura été prise d'un accès de fureur chaude qui l'aura poussée à cet acte de désespoir. Rien, en effet, ne pouvait faire prévoir qu'elle tenterait à ses jours; elle était courageuse, très honnête et choyée dans sa famille, dont la douleur est navrante.

LEERS

UNE JEUNE FILLE NOYEE. — Mardi, à neuf heures et demi du matin, a été retiré du canal de Leers, à Ville Marie, le cadavre d'une jeune fille de Leers, Annelie Bourgeois, âgée de 18 ans. La malheureuse s'apparentait à sa mère à son travail, le matin à six heures, a été trouvée morte, quand elle aura été prise d'un accès de fureur chaude qui l'aura poussée à cet acte de désespoir. Rien, en effet, ne pouvait faire prévoir qu'elle tenterait à ses jours; elle était courageuse, très honnête et choyée dans sa famille, dont la douleur est navrante.

LEERS

UNE JEUNE FILLE NOYEE. — Mardi, à neuf heures et demi du matin, a été retiré du canal de Leers, à Ville Marie, le cadavre d'une jeune fille de Leers, Annelie Bourgeois, âgée de 18 ans. La malheureuse s'apparentait à sa mère à son travail, le matin à six heures, a été trouvée morte, quand elle aura été prise d'un accès de fureur chaude qui l'aura poussée à cet acte de désespoir. Rien, en effet, ne pouvait faire prévoir qu'elle tenterait à ses jours; elle était courageuse, très honnête et choyée dans sa famille, dont la douleur est navrante.

LEERS

UNE JEUNE FILLE NOYEE. — Mardi, à neuf heures et demi du matin, a été retiré du canal de Leers, à Ville Marie, le cadavre d'une jeune fille de Leers, Annelie Bourgeois, âgée de 18 ans. La malheureuse s'apparentait à sa mère à son travail, le matin à six heures, a été trouvée morte, quand elle aura été prise d'un accès de fureur chaude qui l'aura poussée à cet acte de désespoir. Rien, en effet, ne pouvait faire prévoir qu'elle tenterait à ses jours; elle était courageuse, très honnête et choyée dans sa famille, dont la douleur est navrante.

LEERS

UNE JEUNE FILLE NOYEE. — Mardi, à neuf heures et demi du matin, a été retiré du canal de Leers, à Ville Marie, le cadavre d'une jeune fille de Leers, Annelie Bourgeois, âgée de 18 ans. La malheureuse s'apparentait à sa mère à son travail, le matin à six heures, a été trouvée morte, quand elle aura été prise d'un accès de fureur chaude qui l'aura poussée à cet acte de désespoir. Rien, en effet, ne pouvait faire prévoir qu'elle tenterait à ses jours; elle était courageuse, très honnête et choyée dans sa famille, dont la douleur est navrante.

vanité. Le gendarmier de Wattevels a ouvert une enquête et après les constatations légales le corps de la jeune fille a été transporté chez les parents, hameau du Nouveau Jeu.

UN ACCIDENT DE TRAVAIL

Une jeune épicière de l'usine A. Parent, Marie Desparques, 14 ans, demeurant à Leers, a eu l'index droit serré entre deux gobelets d'un moulin à filer. Un repos de quinze jours lui a été prescrit par M. le docteur Parmentier.

CHEVAUX ET PIGEONS-VOYAGEURS

Les propriétaires de chevaux et de pigeons-voyageurs qui n'ont pas encore fait leur déclaration au Secrétariat de la Mairie, sont priés de se hâter.

PIANOS

de toutes marques et de tous styles en magasin. — Le Zonophone, le Gramophone, dernières créations les plus parfaites des machines parlantes. Seul dépositaire, Lutheries. Instruments cuivres et bois. Abonnement à la Lecture musicale. Location. Accords. Réparations. Ancienne Maison Duquesne-Buyck. G. Conart, frère de Pleyel, successeur, 8, rue du Vieux-Abrévour, Roubaix. 10073

WATTEVELOS

LES ANCIENS SOUS-OFFICIERS FRANÇAIS. — Le drapeau. — A la suite de démarches faites en vue de doter d'un drapeau d'honneur la société des Anciens sous-officiers français, ce drapeau est aujourd'hui en la possession de la société. Pour célébrer la fête d'inauguration, la date du 15 février a été choisie. Le banquet du 15 février est, pour cette raison, remis au 15 du même mois.

NOMINATIONS DANS LES DOUANES. — M. Octave de Saint-Denis, commis principal de Wattevels Gare est nommé receveur à Roubaix, Pont-Rouge. — Il est remplacé par M. Foulon, sous-auxiliaire attaché à la Direction de Lille.

ACCIDENT DU TRAVAIL

Un ouvrier de l'atelier de réparation de bois de tenture de M. Lemaire-Leroux, au Sapiu-Vert, Léopold Lefevre, demeurant à Mouscron, a été blessé à l'œil gauche assez grièvement. Il a reçu les soins de M. le docteur Bettevieux, qui lui a prescrit quinze semaines de repos.

Aujourd'hui, M. MERODI-RECLAME du Palais de l'Industrie, 23, Grande-Rue, Roubaix. Pour aujourd'hui seulement, mise en vente de verres de table, formes et grandeurs différentes, valeur réelle de 0.40 à 0.60, vendus à 0.05 et 0.10. 20058

TOURCOING

UN CONSEILLER MUNICIPAL

frappé de dix coups de couteau

L'un des membres du Conseil municipal, M. Jules Ladesous, marchand de charbon et cabaretier à la Croix-Rouge, vient d'être victime d'une agression dans laquelle il a reçu de multiples blessures qui, sans mettre ses jours en danger, le forceront à prendre un repos prolongé.

C'est lundi soir que le fait s'est produit, dans les circonstances que nous allons exposer. Ce sont les résultats de notre enquête particulière.

Avant l'agression

M. Jules Ladesous, après avoir visité un client vers neuf heures et demi, en descendant du tramway, s'était rendu à l'estaminet tenu par M. Jules Lescroard, rue du Pont-de-Nouveilles, 206. Là il se rencontra avec Cyrille Lescroard, le frère du ténancier de l'estaminet, tisserand, âgé de 31 ans, domicilié rue de l'Ermitage, et Cyrille Vanocacker, cabaretier au Risquons-Tout.

Cyrille Lescroard «en voulait», paraît-il, à M. Ladesous et, de suite, lui chercha noise à propos de politique. «Ne parlons pas politique», riposte M. Ladesous — «buvois plutôt une choppe ensemble.» Et ce disant, M. Ladesous tapota sur la joue de Cyrille Lescroard. Mais celui-ci le prit en mauvaise part et la querelle ne tarda pas à s'envenimer.

La cabaretière, voulant éviter des scènes regrettables, fit sortir son beau-frère et Vanocacker; les deux hommes ne s'excusèrent qu'en manquant, et, à peine sur la rue, frappèrent à coups de poing et de pied sur la porte. Quant à M. Ladesous, sur les conseils de Mme Jules Lescroard, il se retira en passant par le jardin.

L'agression

Il se trouvait à environ trente mètres de l'estaminet qu'il se sentit saisir au collet. C'était Vanocacker qui s'était sans doute embusqué en l'attendant. M. Ladesous, qui est très robuste, n'eut pas de peine à maîtriser son agresseur, mais, à ce moment, Cyrille Lescroard arriva à la rescousse et se ruant sur M. Ladesous, le frappa de nombreux coups de couteau.

Des voisins eurent l'attention attirée par le bruit de la lutte, mais ils n'eurent pas le temps, déjà les assaillants s'étaient éloignés. M. Jules Ladesous, malgré les souffrances que lui occasionaient ses blessures, entra au cabaret pour en sortir de nouveau et regagner son domicile, à la Croix-Rouge. Toutefois, il dut se réfugier de nouveau à l'estaminet de M. Dewerdit, car il avait remarqué que quatre hommes semblaient le guetter dans la rue.

Quelques instants plus tard, il regagnait le domicile de sa mère qui habite à côté de chez lui, afin de ne pas trop inquiéter sa femme. M. Dewerdit et une autre personne l'accompagnaient. M. Ladesous était couvert de sang et de boue. Ses vêtements et son foulard que nous avons vu en portaient de très nombreuses traces.

Le blessé

M. Dewerdit courut au poste de police de la Croix-Rouge, d'où on prévint par téléphone la permanence et M. le docteur Desfossez se rendit chez le blessé. M. Ladesous ne portait pas moins d'une dizaine de blessures à la tête et à la main droite; quatre intéressent le cuir chevelu et sont superficielles, une autre blessure du côté droit du cou est plus profonde et a été faite à un centimètre et demi de l'artère carotide; les blessures de la main sont surtout douloureuses, le tendon de l'un des doigts semble avoir été tranché. Toutes ces plaies ont déterminé une perte abondante de sang qui a beaucoup affaibli le blessé. M. le docteur Desfossez estime que, sans complications, la guérison nécessitera un traitement de quatre semaines, et on craint qu'un doigt de la main droite ne reste cyklosé.

M. de Vivares

avait qu'elle ne se trompait pas. Il était profondément triste et découragé. Il n'aimait plus.

Colette, dès ce moment, pressa son départ. Depuis quelques jours, profitant de la permission qu'on lui en avait donnée jadis, elle ne descendait plus à la salle à manger aux heures des repas. Cela était trop douloureux pour elle de se trouver devant le visage sévère et méprisant de Mme de Villefort, qui affectait de ne point lui adresser la parole. Cela était plus douloureux encore de se trouver devant le visage fatigué et pâli de Villefort, ses yeux rouges de larmes... devant le spectacle de cette désolation intime.

Elle aimait mieux rester chez elle. Elle s'y faisait servir.

Elle annonça au marquis de Vivares qu'elle partirait le lendemain. Elle était prête. Elle désirait retourner à Paris auprès de ses parents. C'est là que se ferait le mariage.

En même temps elle écrivit à Gaston Girodias pour le prévenir, loyale en sa promesse, fidèle à son sacrifice.

C'est demain qu'elle s'en va! dit le marquis à Villefort.

Villefort ne répondit pas. Depuis quelques jours il attendait à cette nouvelle et tous les matins, quand il apercevait Colette par hasard, il s'étonnait de ne retrouver à cette heure-là que sa chambre.

Elle ne se coucha point.

Elle n'avait pas trop de ces heures dernières pour repasser en son esprit, devant ce paysage qu'elle aimait, par cette nuit si calme et si douce, les événements qui avaient empli sa vie depuis un an qu'elle était arrivée au château.

Elle aurait pu faire l'histoire de chacune des journées vécues à Villefort, tant le souvenir des moindres et des plus menus faits était resté présent en elle.

L'enquête de justice

Une enquête de justice a été ouverte, à propos de cette affaire, mardi matin. L'auteur principal de l'agression, c'est-à-dire celui qui a porté les coups de couteau, Cyrille Lescroard, est en fuite; trois autres hommes ont été interrogés, Cyrille Lescroard, son frère Henri ainsi que Ervart Oustouin; ils semblent impliqués, mais ils n'ont pas été, jusqu'à présent, incarcérés.

En cours de cette enquête, toutes les personnes interrogées semblaient s'être entendues pour enterrer l'affaire.

C'est ainsi que Casteur, qui avait du sang sur ses vêtements a déclaré à M. Delattre, commissaire de police, que ce sang provenait de ce qu'il était intervenu entre Lescroard et M. Ladesous, en attendant ce dernier s'écrier: «Ce vaurien, le frappe avec un outil.» Faut-il ajouter foi à ces paroles? Tous les jours est-il que ceci fait supposer que M. Ladesous n'aurait pas eu un premier agresseur en Vanocacker, et qu'en attendant l'arme qui a blessé M. Ladesous, serait non pas un couteau, mais un outil de couvreur. Plusieurs versions de l'affaire ont été présentées par les amis du coupable, mais aucune ne semble devoir être la bonne.

Mardi soir, l'enquête se poursuivait et aucune arrestation n'était encore opérée. Il reste prouvé que le véritable auteur des coups est bien Cyrille Lescroard; celui-ci est en fuite et n'a pu être retrouvé. Il aura passé la frontière.

Cette affaire a fait beaucoup de bruit dans le quartier de la Croix-Rouge où M. Jules Ladesous, l'un des conseillers municipaux de cette populeuse agglomération, est très connu.

LE TIRAGE AU SORT DE LA CLASSE 1902. — Les différentes dates des opérations de tirage au sort sont fixées comme suit: pour la ville de Tourcoing et ses cantons: Canton Nord, le vendredi 30 janvier à neuf heures du matin; canton Est-Est, le samedi 31 janvier à onze heures; canton Sud, le samedi 31 janvier à onze heures du matin. Le nombre des jeunes gens inscrits a été arrêté de la façon suivante: Canton Nord, 251 conscrits; canton Nord-Est, 335; et canton Sud, 445, soit au total 1.031 conscrits.

LES PLACES AU THEATRE. — Nous avons en l'occasion de publier dans notre tribune publique des réclamations à propos de la location des places; nous recevons aujourd'hui cette communication:

L'Administration et la Commission de contrôle du Théâtre municipal ont pris diverses décisions pour assurer au public les satisfactions auxquelles il a droit. Pour les représentations du samedi et du dimanche, le bureau de location sera ouvert le jeudi précédent, des six heures du matin. Il ne sera pas délivré, sous les galeries, plus de six billets à chaque personne. Cette mesure a pour but de permettre aux ouvriers de se présenter au bureau de location en dehors des heures de travail et d'empêcher les tentatives de spéculation et d'accaparement des billets. Les chaises des parquets seront toutes numérotées et immobilisées. Toute personne qui, ayant retenu un billet, ne se présente pas au bureau de location, se refusant à l'abandonner, à s'adresser à M. le Gérant du Théâtre, qui se tiendra à la disposition du public. Des instructions sont données pour que la salle de théâtre soit ventilée, de manière à y maintenir une température régulière et normale. L'air de la salle est aussi l'objet d'une étude toute particulière.

Nous ne doutons pas que ces mesures ne soient bien accueillies du public; on peut être assuré que l'Administration et la Commission de contrôle s'efforceront d'apporter toutes autres améliorations dont l'utilité serait reconnue.

UNE DESCENTE DU PARQUET. — Mardi après-midi, à deux heures, le Parquet de Lille, représenté par M. Delat, juge d'instruction, accompagné de son greffier, est descendu à Tourcoing. Nous avons parlé, il y a un mois de jours, d'une affaire de complicité de vol par recel, dans laquelle était impliquée une femme Liétard, née Clémence Douteulieu. Cette femme poussait une petite voiture à main, la nuit dernière, elle a été arrêtée par les agents de police. Nous avons dit qu'elle était parvenue à faire ainsi enlever une somme importante chez les parents de la jeune fille. C'est pour cette affaire que le Parquet est venu à Tourcoing. Les magistrats ont entendu la femme Liétard, Marie Desrousseaux et plusieurs témoins dans une salle de l'Hôtel-de-Ville. Ils sont repartis pour Lille vers six heures.

UN VOL DE LIQUEURS, AVEC EFFRACTION, RUE DE MADAGASCAR. — Dans le courant de la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs se sont introduits par effraction chez M. Dessu, épicer, rue de Madagascar, 48. Les voleurs ont pénétré dans la cave en ouvrant, au moyen de peccés, la porte qui donne rue Ohaptal. Ils ont visité cette cave et se sont retirés en emportant: 15 litres d'eau-de-vie; 8 litres d'amer et une cinquantaine de bouteilles de vin rouge. Le tout est évalué à 90 francs environ. M. Dessu n'a rien entendu, et on n'a aucun soupçon. Une plainte a été déposée entre les mains de M. Delattre, commissaire de police du deuxième arrondissement, qui a ouvert une enquête.

UNE TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE A ETU-Union. Des malfaiteurs essayaient, vers deux heures du matin, de déceller le soupirail de la maison habitée par M. Daennens, quand l'arrivée d'un employé de tramway qui se rendait au dépôt, mit les cambrioleurs en fuite.

UN ACTE DE MAUVAIS GRE. — Voici la deuxième fois, en deux jours, que nous avons à signaler des actes de ce genre. L'autre semble avoir choisi le quartier du centre-ouest pour ses exploits. Dans la nuit de dimanche à lundi, un paré jeté dans une vitrine du magasin de M. Ch. Desarmont; dans la nuit de lundi à mardi, c'est la place de la porte de M. Huygheval, tailleur, rue de l'Hôtel-de-Ville, qui a été brisée d'un coup de canne ou de parapluie. Plainte a été déposée. Une enquête est ouverte.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Aimable Lemaire, ténancier rue de Saint-Pierre, un ouvrier, J.-B. Tinké, âgé de 33 ans, demeurant à Roncq, a glissé dans un escalier en allant ouvrir les prises de vapeur au-dessus des générateurs et a fait une chute. Il s'est contusionné à la hanche gauche. M. le docteur Bernard lui a ordonné un repos de quinze jours.

Un homme de peine de la filature Lemaire-Régulier, âgé de 53 ans, demeurant à Roncq, s'est blessé à l'index gauche en remuant des pots de cendres. M. le docteur Gaisnot a constaté des plaies dont la guérison demandera dix jours.

LES CONTRAVENTIONS. — Une contravention

injuste! Elle est donc seule à n'y point dormir! seule à penser seule à regretter! seule à souffrir! Et lui, Horace? Il n'avait rien son parti, de ce départ. Une fois Colette loin de Villefort, Colette n'existerait plus...

Son cœur se serra un peu plus... sa gorge se contracta. Peu lui importait, cependant!

Elle n'aimait pas pour être aimée: elle aimait!... Elle se pencha au-dessus du balcon pour regarder dans le jardin. Il lui semblait qu'elle avait entendu marcher. Elle écouta. Elle se trompait. Rien. C'était bien la solitude. Personne ne pensait à elle. La vie s'écoulait dans son uniformité immuable, emportant les vies, distribuant les haïnes et les amours. Elle s'en allait dans ce tourbillon, atome au milieu de l'infini. Qu'était-elle, la douce et gentille charmuse, pour ces gens? Une étrangère qui passe et qui ne marquerait même pas d'un souvenir l'année qu'elle aurait vécue près d'eux.

Colette soupira.

Trois heures sonnèrent là-bas, derrière les arbres, à l'église.

Ainsi, aucun événement n'allait surgir qui empêcherait ce départ? qui, sans l'empêcher, du moins, le retarderait?

Elle avait fixé, pour partir, ce jour-là, tout Fauthe se levait à l'horizon au milieu des voiles humides de la forêt et des bruyellards des deux rivières silencieuses.

Mais comme elle était heureuse que quelque chose d'imprévu, tout à coup, l'obligeât à rester un peu plus!

Pourtant, à quel bon?

Est-ce qu'un événement pouvait bien changer à sa destinée?

L'air devenait plus clair. Les bruyellards continuaient d'être très denses et immobiles. Mais une

pour livrer publiquement à été relevée à la charge de Henri H... 38 ans.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de mardi, il est arrivé aux halles les denrées suivantes: huîtres, 460; marée, 220 k.; pommes de terre, 1.000 k.; carottes, 400 k.; beurre, 17 k.; fromages, 18 k.; œufs, 100.

ENTERREMENT DU MERCREDI 7 JANVIER. — Mme Jean Bonillet, née Victorine Poulet, dix heures, église Saint-Christophe.

COMMUNICATIONS

TOURCOING. — Passer les Intimes. — Les musiciens sont priés d'assister à la répétition générale, le mercredi, 7 janvier, à huit heures et demi précises.

MARCO-EN-BARCEL

UN CHEVAL EMPORTE. — Pendant que M. Louis Hésfeld, marchand de beurre, à La Madeleine, était occupé, mardi après-midi, vers deux heures, dans le chemin du Lazart, à servir un client, son cheval s'emporta dans la direction de Bondues. Un jeune homme d'une quinzaine d'années, dont nous n'avons pu connaître le nom, se jeta résolument à la tête du cheval qui parvint à maltraiter assez avoir été traité sur un parcours de plus de cent mètres.

LES CONTRAVENTIONS. — Trois contraventions ont été relevées: deux pour ivresse à la charge de F. C..., âgé de 24 ans, et J.-A. L..., âgé de 27 ans. L'autre à la charge d'un cafetier, M. V..., chemin des Peupliers, pour avoir fait danser dans son établissement sans autorisation.

HALLUIN

UNE MAISON INCENDIEE. — Un violent incendie a détruit dans la soirée de lundi, une maison habitée, rue Saint-Pierre, par M. Henri Dedecker, et appartenant à Mme veuve Mahieu. C'est pendant l'absence de M. et Mme Dedecker que le feu s'est déclaré et les causes de ce sinistre paraissent purement accidentelles. M. Dedecker et sa femme avaient quitté leur demeure vers six heures, se rendant à Memin. Dans une des pièces de la maison où on avait laissé une veilleuse allumée, le chat se trouvait enroulé et on croit que le feu a été causé par la chute de la lampe que le chat avait fait tomber. Des passants ayant aperçu les premières flammes, donnèrent l'alarme et les pompiers munis de leur matériel arrivèrent aussitôt sur les lieux du sinistre et atteignirent vigoureusement le feu. Au bout d'une heure de travail et grâce aux efforts des pompiers, sous les ordres de M. Vanoverbeke, commandant, tout danger était conjuré. Les secours avaient été organisés avec une promptitude admirable et c'est pourquoi nous n'avons pas à signaler aujourd'hui une véritable catastrophe, car la maison incendiée fait partie d'un groupe de vingt-trois habitations. Nous devons signaler ici la conduite de MM. Vanoverbeke, commandant des pompiers, et Delet, lieutenant, qui se sont véritablement prodigués. Les autorités municipales ainsi que le clergé et les Frères Maristes de la ville se trouvaient sur les lieux du sinistre. Le service d'ordre était fait par la police et la gendarmerie sous le commandement de MM. Debaix, commissaire de police, et Lescouffe, maréchal-de-logis de gendarmerie. Les pertes couvertes par une assurance s'élevaient à 2.000 fr.

RONCQ

CHEVAUX EMPORTEES. — Dans l'après-midi de mardi, un tombereau chargé de betteraves fut arrêté par deux chevaux appartenant à M. Waslyne, cultivateur, passant sur la